

**DEPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT D'ALES**

COMMUNE DE RIBAUTE LES TAVERNES

ARRETE N° AR – 2026 - 49
Arrêté portant permis de stationnement

Le Maire de Ribaute les Tavernes

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de la société DAVIN Déménagements en date du 09/09/2026 qui souhaite effectuer un déménagement en occupant temporairement le domaine public au 36 impasse des Abeilles, 30720 Ribaute les Tavernes ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Le 30 septembre 2026 de 8h à 18h, la société DAVIN Déménagements est autorisée à procéder à un déménagement au 36 impasse des Abeilles.

Article 2 :

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Stationnement de deux véhicules type VL de 20m3 sur la voie publique.

Article 3 :

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par le demandeur qui effectue les travaux, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 :

La société DAVIN Déménagements est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Anduze.

Fait à Ribaute les Tavernes, le 10 septembre 2026
Le Maire, Valéry BEUDIN

